

✓
Légation de Suisse

en

France
B.10-LY/Eg
Rapport n° 6.

M. le Chef du Département
29.8.
En lizur la réu
21.8. n. d.

Biot (A.-M.), le 23 Août 1949.

Retour
6.7.49. /Hy.

Monsieur le Conseiller fédéral,

I^o. Les travaux du Conseil de l'Europe.

J'avais indiqué dans mon rapport politique n° 3 que le "Conseil de l'Europe" était le fruit d'un compromis entre les thèses des gouvernements français et anglais. Convaincu de la nécessité qu'il y avait de faire preuve de bonne volonté et de courage dans la réalisation d'une idée dont il avait été le promoteur, le gouvernement français aurait voulu laisser une plus grande liberté d'action et de discussion à l'Assemblée consultative de Strasbourg. Le Gouvernement labouriste, plus réservé à l'égard d'une institution que M. Churchill a vivement prôné, soucieux aussi de ses engagements vis-à-vis du Commonwealth, préoccupé de voir se dessiner au sein de l'Assemblée consultative une majorité M.R.P. - démo-chrétienne, face à une minorité socialiste, a obtenu que le statut du 5 mai 1949 ne permette aux membres de l'Assemblée de discuter que sur la base d'un ordre du jour approuvé au préalable par le Conseil des Ministres. Des débats de l'Assemblée, ainsi "dirigés" par le Conseil des Ministres, ne peuvent amener que des recommandations à l'intention de ceux-ci.

Il était à craindre, ainsi que je l'indiquais, que le fruit de ce compromis ne satisfasse pas l'Assemblée consultative, qui, disais-je alors, aurait bien pu en arriver à un "Serment du Jeu de Paume".

Il faut, en effet, toute l'habileté personnelle de M. Spaak, qui préside l'Assemblée, pour maintenir la dis-

Monsieur le Conseiller fédéral
M. Max PETITPIERRE,
Chef du Département Politique Fédéral,

B E R N E.

Dodis



cussion dans le cadre prévu par le statut.

Un autre point, au sujet duquel il y a divergence entre les thèses des Gouvernements français et anglais, est la question de l'admission de l'Allemagne au Conseil de l'Europe. Cette admission était prévue du côté français, mais on pensait que le problème ne se poserait pas avant l'année 1950. Le Gouvernement allemand devait d'abord se constituer, se "rôder", faire ses preuves et mériter la confiance. Le Gouvernement britannique étant favorable à une admission rapide, M. Churchill ayant même proposé une réunion extraordinaire de l'Assemblée consultative en octobre prochain pour connaître de cette question, le Gouvernement français a, pour sa part, exprimé le désir d'une représentation autonome de la Sarre, territoire politiquement détaché du Reich (dans l'attente d'un Traité de paix avec l'Allemagne) et économiquement rattaché à la France.

Il s'avère aussi que les représentants parlementaires dépêchés à Strasbourg prennent, comme c'était à prévoir, des initiatives dépassant singulièrement les intentions des Gouvernements signataires du statut de l'Europe ou, du moins, de certains d'entre-eux. Les travaux de l'Assemblée consultative prendront fin vers le 8 septembre. Reste à savoir si le Conseil des Ministres recommandera à l'approbation des Gouvernements la proposition tendant à la réunion d'une session extraordinaire pour le mois d'octobre.

II^o. La défense de l'Europe.

Le Conseil prévu par l'article 9 du Pacte Atlantique, composé des Ministres des Affaires Etrangères des Gouvernements signataires, se réunira au cours du mois de septembre à Washington. Le Conseil aura notamment, conformément à l'article 9, à créer un Comité de défense prévu par le Pacte.

Ainsi, dans le domaine militaire aussi, les organes internationaux se suivent et ne se ressemblent pas. Le "Joint-Staff" anglo-américain, créé à Washington pendant la

-3-

guerre, existe toujours. L'organisme militaire créé par le "Pacte à Cinq" de Bruxelles, dont le Maréchal Montgomery est le chef suprême, et dont le siège quelque peu académique est à Fontainebleau, prolonge son existence, paralysé d'ailleurs qu'il est par les divergences de vues qui opposent le président de l'organisme au chef des forces terrestres des Cinq, le Général de Lattre de Tassigny. La récente visite en Europe des chefs des armées de terre, de mer et de l'air des Etats-Unis, qui ont pris contact avec les états-majors de toutes les puissances signataires du Pacte de l'Atlantique, avait pour but de préparer la création du Comité de défense prévu par l'article 9 et d'entendre de vive voix les thèses du Maréchal Montgomery et du Général de Lattre de Tassigny. Les cercles officiels français se déclarent satisfaits de la visite américaine, laissant entendre que la thèse française de la défense de la frontière du Rhin par les forces terrestres de tous les Etats signataires, n'aurait pas déplu aux généraux américains. Le fait que le Congrès et le Sénat n'ont pas réduit de moitié le programme de réarmement (P.M.A.), comme cela a été dit, mais qu'ils en ont prévu l'application immédiate pour un an au lieu de deux, n'alarme pas outre mesure les milieux français. La bonne entente régnant actuellement dans les domaines politique, économique, et, depuis quelque temps, militaire, entre Paris et Washington, fonction du refroidissement temporaire des rapports entre Washington et Londres, inspire à nouveau de la confiance aux milieux politiques. C'est, dit-on, une preuve du meilleur état de santé de la France que celle-ci, reprenant son rang de puissance continentale, se heurte occasionnellement, sur le continent comme dans le Proche-Orient, au lion britannique.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral,
l'hommage de mon respect.

Le Ministre de Suisse:

Annexes: 3 ex. du présent rapport n°6.

CBurckhardt